



Le 11 mars 2010

Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour des installations de préparation de granulats à SOIGNIES

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet : Modification, extension et régularisation des installations de préparations des granulats : installation d'une installation mobile de concassage-criblage pour une capacité de production maximale de 500.000 tonnes par an, modifications techniques de la chaîne de concassage primaire existante, mise en place d'une unité d'épuration individuelle, aménagement d'une piste et d'une seconde entrée, et extension des horaires de production et d'expédition

Demande : Permis unique

Localisation : Rue de Neufville à Soignies, à environ 1,5 kilomètres à l'Ouest du centre-ville

Situation au plan de secteur : Zone d'extraction

Demandeur : Carrières du Hainaut s.c.a.

Auteur de l'étude : INCITEC, Beloeil

Autorité compétente : Fonctionnaire technique et fonctionnaire délégué

Date de réception du dossier : 13 janvier 2010

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUP

La CRAT émet un avis favorable sur l'opportunité du projet.

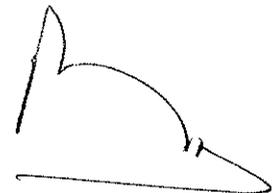
La CRAT constate que le maintien de l'activité d'extraction de la pierre bleue sur le site de Soignies justifie la demande d'extension des capacités de production de granulats. Ceux-ci sont produits à partir des râches, les roches calcaires non valorisables en tant que pierres de taille qui sont extraites afin d'accéder à la pierre bleue. Or, la couche de pierres bleues se trouve de plus en plus en profondeur. Dès lors, pour assurer un approvisionnement constant en pierres de taille, l'épaisseur des râches à extraire devient de plus en plus importante.

La CRAT appuie les recommandations de l'auteur de l'étude. Elle insiste plus particulièrement sur les points suivants :

- La non-mise en œuvre du projet tant que les travaux d'aménagement sur la route de la Pierre Bleue et la rue de Neufville n'ont pas été achevés ;
- La mise en place d'une barrière arbustive sur les abords du site dépourvus de végétation dense ;
- La mise en conformité des engins de chantier et le remplacement des klaxons de recul par un système produisant un bruit minimum dans le respect des normes de sécurité ;
- Le renforcement des mesures de prévention de pollution de l'air ;
- Un examen à long terme des possibilités de charroi alternatif.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences sur l'environnement est de bonne qualité.



Philippe BARRAS,
Président